



Sortie d'un logement, état des lieux responsabilités

Par Tristesire18

Bonjour,

Je vous explique, je désire quitter ma location (maison) mais avant cela je voudrais éclaircir un point de détail, si l'on peut dire.

Quand je suis rentré dans le logement en 2019, certains plafonds montraient des tâches (infiltration sans doute), notés pour les pièces concernées.

Depuis cette date les tâches se sont multipliées dans les pièces d'un seul côté de la maison.

Après multiples relances de ma part, la propriétaire a fait venir un couvreur pour constater un défaut à l'étage (non aménagé) ou il y deux fenêtres mais mal solé des tuiles, donc infiltration sur les plafonds et => tâches.

Le couvreur a fait le nécessaire. Mais il reste les tâches, anciennes et nouvelles.

Avant donc de donner mon préavis je voulais savoir si je dois déclarer un dégats des eaux, ou alors c'est à la charge de la propriétaire ?

Merci

Cordialement

Fabien